



MODULASSUR

VOS CLIENTS

Parents "Génération Y" avec jeunes enfants
Familles avec un conjoint sans activité professionnelle
Familles monoparentales
Toutes les professions indépendantes
Grands-parents souhaitant protéger leurs petits enfants

CLIENTÈLE JEUNES ACTIFS

MODULASSUR EDUCALIA

La solution à partir de 14€13/mois pour garantir l'avenir et le financement des études des enfants.



LES ÉTUDES UNE PRÉOCCUPATION MAJEURE

- En France, plus encore que dans le reste du monde, les études sont une priorité absolue.
- 70% des parents estiment que financer ainsi l'avenir de leurs enfants est encore plus essentiel que de préparer leur propre retraite.
- Les jeunes issus de la génération Y sont plus prévoyants que leurs aînés.
- Un tiers des 34 ans et plus préparent financièrement l'éducation des enfants avant le CP
- 77% des français ont peur de manquer de moyens financiers pour assurer l'avenir de leurs enfants. (Ipsos)
- 66% des français craignent la survenue d'un accident.
- 1 foyer sur 5 dans lequel vit 1 enfant mineur est 1 famille monoparentale.



GARANTIES MODULASSUR EDUCALIA

- Versement immédiat d'un capital en cas de décès par accident (10.000€ ou 5.000€).
- + Versement d'une rente éducation jusqu'au 25ème anniversaire des enfants (750€ ou 375€/mois).
- Garantie du versement d'un capital minimum par sinistre (100.000€ ou 50.000€).
Si le capital minimum garanti n'a pas été entièrement réglé, la différence entre les sommes versées et le capital garanti est versé par parts égales aux enfants.
- Capital Forfaitaire de 150.000€ ou 75.000€.
Si au 25ème anniversaire du plus jeune des enfants, il n'y a pas eu de sinistre, l'assuré reste assuré en cas de décès accidentel, jusqu'à ses 70 ans.
- Option "Assur+". Versement d'un capital complémentaire de 5.000€ en cas de décès pour toute autre cause que l'accident.



ATOUS COMMERCIAUX

- Aucun questionnaire médical.
- Souscription en ligne avec signature électronique.
- 2 niveaux de garanties pour s'adapter à tous les budgets et à tous les besoins.
- Couverture immédiate en cas de décès par accident.
- Fort argumentaire commercial et réponse performante aux inquiétudes des parents.
- Formule accessible à tous les budgets à partir de 14€13 par mois.
- Nous contacter pour obtenir le tableau de commissionnement.

Fiche Technique

Contrat d'assurance souscrit auprès d'IMPERIO Assurances et Capitalisation, S.A. et Distribué par Modulassur

Particuliers, Artisans, Commerçants, souhaitant assurer la protection financière de leurs enfants en cas de décès par accident. Formule particulièrement adaptée pour les couples ayant des enfants en bas âge, pour les couples dont l'un des conjoints est sans profession ou sous le statut conjoint collaborateur et qui peut ainsi faire face aux dépenses imprévues liées au décès du conjoint.

Cible

Conditions de souscription Résidence principale en France métropolitaine

Conditions de souscription	
Age de souscription	De 18 à 65 ans pour la Garantie de base (60 ans pour la Garantie Assur +)
Souscription possible par les grands-parents	Grands-parents souscripteurs, leurs enfants assurés, petits-enfants bénéficiaires
Durée du contrat	1 an tacitement reconductible d'année en année.
Terme des garanties (Garantie de base)	Au plus tard 70 ans (échéance annuelle qui suit le 70ème anniversaire)
Terme des garanties (Garantie Assur +)	Au plus tard 65 ans (échéance annuelle qui suit le 65ème anniversaire)

Délai de carence

Garanties	Délai de carence
Décès par suite d'accident (Garantie de base)	La garantie de base prend effet à compter de la date d'effet du contrat (soit le 1er ou le 15 du mois civil qui suit la réception chez l'assureur, de la Proposition d'assurance signée et accompagnée du règlement de la 1ère prime.
Décès par maladie (Garantie Assur +)	Délai de carence de 9 mois à compter de la date d'effet du contrat

Garanties de base

Décès par suite d'accident	Options	
	Option 1	Option 2
<ul style="list-style-type: none"> • Versement en cas de décès par accident d'un capital et d'une rente mensuelle d'éducation • 2 options 		
Capital immédiat versé au moment du sinistre	10.000 €	5.000 €
Rente mensuelle à partager entre les enfants âgés de moins de 25 ans et jusqu'à leur 25ème anniversaire.	750 €/mois	375 €/mois
Versement minimum par sinistre Lorsque tous les enfants ont atteint leur 25ème anniversaire et si le capital minimum garanti n'a pas été entièrement réglé, la différence entre les sommes versées et le capital garanti est versé par parts égales aux enfants.	100.000 €	50.000 €
Capital forfaitaire Si à la date du 25ème anniversaire du plus jeune des enfants, il n'y a pas eu de sinistre, l'assuré reste assuré en cas de décès accidentel, jusqu'à l'échéance annuelle du contrat qui suit son 70ème anniversaire.	150.000 €	75.000 €

Garantie Optionnelle "Assur +"

Assur + Décès par suite de maladie	Options
<ul style="list-style-type: none"> • Versement d'un capital de 5.000€ • En cas de décès, la garantie de base et la garantie optionnelle "Assur +" ne sont pas cumulables • Coût mensuel de la garantie Assur + : 3,75€ par assuré 	

Formalités médicales

Aucun examen médical ni questionnaire de santé
--

Garanties et Tarifs MODULASSUR EDUCALIA

GARANTIES DE BASE ET OPTION	Option 1		Option 2	
	Garanties de base	Option Assur +	Garanties de base	Option Assur +
Capital immédiat	10.000 €	5.000 € (si décès autre qu'accidentel)	5.000 €	5.000 € (si décès autre qu'accidentel)
Rente mensuelle	750 €		375 €	
Versement minimum par sinistre	100.000 €		50.000 €	
Capital forfaitaire	150.000 €		75.000 €	
PRIME MENSUELLE	23,54 €	+ 3,75 €	14,13 €	+ 3,75 €